

### **COMMUNE DE DAMIGNY**

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 23018

L'an deux mille dix-huit le vingt février, le Conseil Municipal de DAMIGNY, sur convocation adressée et affichée le 14 février, et sous la présidence de Monsieur Pascal DEVIENNE, Maire, s'est réuni en séance publique à la Mairie.

Etaient présents : Mmes et MM les Conseillers en exercice,

<u>Absents excusés</u>: JL BATTISTELLA, Ch CARAVELLA, M. CHAMPIN et Ph LEBRETON qui ont donné pouvoir respectivement à P. DEVIENNE, J CHARTRAIN, B. POTTIER et M. LAPOTAIRE

M. DUVAL, C. GAHERY, N MARIE, S. OBLIN

M. LAPOTAIRE est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS**

- ✓ La Commission Communale des Impôts Directs se réunira en Mairie lundi 19 mars, à 14h.
- ✓ MM. DEVIENNE et LECLER ont rencontré les responsables d'Orne Habitat le 8 février 2018;
  Ont notamment été évoqués
- L'extension possible de la résidence étudiante du Pont du Fresne, avec l'arrivée sur site universitaire de l'Ecole de Kinésithérapeutes qui accueillera 400 étudiants
- La poursuite de la maitrise foncière des terrains situés entre le Chemin de Maure et le Chemin du Milieu
- Le devenir du terrain des Hauts Châtelets (ancien château d'eau) appartenant à la ville d'Alençon; A. LECLER déplore que la ville d'Alençon n'ait pas associé la commune de Damigny au projet de relogement d'une famille alençonnaise en attente d'un logement depuis plusieurs années. Un vif débat s'engage au cours duquel sont abordés les points suivants: conservation du site historique d'alimentation en eau de la ville d'Alençon avec son réservoir vouté, possibilité de lotir ce terrain, dangerosité éventuelle du site. Orne Habitat n'est pas intéressé par ce site, en l'état, à l'exception d'une bande pour le relogement évoqué.
- Le terrain place des Pommiers, ce terrain pourrait être urbanisable si le futur PLUI le permet pour la création de logements locatifs.
  - ✓ Le groupement de commande conduit par la CUA pour la gestion du service de la fourrière animale pourrait conduire à un gain financier pour la commune avec une meilleure prise en charge (24h/24h)
  - ✓ La société AXA France propose une offre promotionnelle aux administrées de Damigny en contrepartie d'une aide à l'information de cette offre. Cette remise va de 17.5% à 30% sur les contrats proposé par AXA, la première année. AXA demande un engagement du Conseil Municipal. S'agissant d'une opération commerciale et du flou juridique qui encadre ce type de pratique, il ne sera pas donné suite.

N°20180220 - 01 - COMMUNAUTE URBAINE - ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DE L'INTENSITE

Vu la présentation des propositions de réduction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune :

Axes principaux: Eclairage à 100% toute la nuit

Axes secondaires : Eclairage à 100% puis 60% de 22 heures à 6 heures, puis 100% Voies des lotissements : Eclairage à 100% puis 30% de 22 heures à 6 heures, puis 100%

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

CONSIDERANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, et que son extinction ou sa réduction sont compatibles avec les impératifs de sécurité publique, dans les conditions proposées

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte des propositions émises par La Communauté urbaine, en charge de l'éclairage public.

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté correspondant conformément aux dispositions de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### N°20180220 - 02 FINANCES - VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Il est demandé aux Conseil de se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations telle que proposé par la Commission Vie associative lors de sa réunion du 13 février 2018 et retracé dans les documents joints.

Il est précisé que l'association West side country adresse ses remerciements à la municipalité pour l'aide apportée et ne sollicite pas de subventions.

Les associations communales suivantes ne sollicitent pas de subvention :

- Aéromodélisme
- Badminton
- Mini verts
- Tennis

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal siégeant soit en leur nom personnel soit en qualité de mandataire au sein des associations ne prennent pas part ni au débat ni au vote

Décide d'accorder les subventions aux associations telles que retracées dans le tableau ci-joint

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier. La dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget 2018.

ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	12 489.00 €
Comité des Fêtes	3 154.00 €
Comité des Fêtes Arbre Noël	550.00€
Association de Parents d'élèves	320.00€
Association Familiale	400.00€
Bibliothèque pour tous	3 000.00 €
Club Loisirs de la Briante	672.00€
Association des Anciens Combattants	300.00€
La Damignienne Comédie	100.00€
Association Histoire et Patrimoine de Damigny	500.00€
Gymnastique volontaire (forfait)	1 800.00 €
Coopérative scolaire école Maternelle/Primaire	993.00€
La Vétérane - course le octobre 2016	600.00€
Les "elles" du 61 (Association A3 Alençon)	100.00€
ASSOCIATIONS SPORTIVES	14 448.00 €
BASKET	1 941.00 €
FOOTBALL	3 219.00 €
Tournoi handi chien	300.00€
CYCLOTOURISME	416.00€
Randonnée	100.00€
JUDO A.L.C.D.	2 620.00€
Tournois	500.00€
U.C.A.D.	1 392.00 €
Loyer	1 457.00 €
Signal d'écouves	400.00€
Trophée école de vélos	300.00€
ESCRIME	827.00€
Challenge au sabre	200.00€
VOLLEY	106.00€
KRAV MAGA	670.00€
AUTRES ASSOCIATIONS	3 101.00 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	60.00€
Prévention Routière	60.00€
Secours Catholique	400.00€
Banque Alimentaire de l'Orne	600.00€
Ass. Forage Mali (cotisation)	101.00€
A.S.P. Orne Soins Palliatifs	150.00€
Les restos du cœur	600.00€
Visite des malades - VMEH	150.00€
Secours Populaire	400.00€
ADMR	60.00€
ACJM (services d'aides aux victimes)	60.00€
Collectif d'urgence	60.00€
France Alzheimer	150.00€
Comice Agricole	150.00€
Ass. Les Monts d'Ecouves	100.00€

# N°20180220 - 03.1 VOIRIE - Sécurisation et mise aux normes d'accessibilité P.M.R. de la Rue Principale, Rue de la Paix, Ruelle de l'Eglise, APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE DETR

Suite aux travaux d'effacement des réseaux, il est proposé de procéder à un aménagement de la rue Principale (RD 652 puis RD 204) qui constitue l'artère principale de desserte Nord Sud de la Commune et de deux voies adjacentes, la ruelle de l'église et la rue de la paix.

Le projet vise à sécuriser et « urbaniser » la voirie par la réduction de la vitesse, l'accessibilité piétons/cycliste, et l'accessibilité pour les personnes à mobilité Réduite

Le cabinet VMI / INGERIF assure la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le cout de l'aménagement est de 380 357.00€ HT soit 456 428.40€ TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet et solliciter une subvention au titre de la DETR :

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet de sécurisation et mise aux normes d'accessibilité P.M.R. de la Rue Principale, Rue de la Paix, tel que présenté pour un montant de 380 357.00€ HT soit 456 428.40€ TTC.
- Sollicite de Madame le Préfet de l'Orne l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

Les crédits sont inscrits à la section d'investissement du Budget 2018- Opération 40 article 2315

## N°20180220 - 03.2 VOIRIE – Sécurisation et mise aux normes d'accessibilité P.M.R. de la Rue Principale, Rue de la Paix, Ruelle de l'Eglise, APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE Subvention au titre du FAL

Suite aux travaux d'effacement des réseaux, il est proposé de procéder à un aménagement de la rue Principale (RD 652 puis RD 204) qui constitue l'artère principale de desserte Nord Sud de la Commune et de deux voies adjacentes, la ruelle de l'église et la rue de la paix.

Le projet vise à sécuriser et « urbaniser » la voirie par la réduction de la vitesse, l'accessibilité piétons/cycliste, et l'accessibilité pour les personnes à mobilité Réduite

Le cabinet VMI / INGERIF assure la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le cout de l'aménagement est de 380 357.00€ HT soit 456 428.40€ TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet et solliciter une subvention au titre de la DETR :

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de sécurisation et mise aux normes d'accessibilité P.M.R. de la Rue Principale, Rue de la Paix, tel que présenté pour un montant de 380 357.00€ HT soit 456 428.40€ TTC.
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Orne l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre du Fonds d'Action Locale (FAL)
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

Les crédits sont inscrits à la section d'investissement du Budget 2018- Opération 40 article 2315

### N°20180220 - 04 FINANCES - GROUPE SCOLAIRE - ACQUISITION DE VIDEOPROJECTEURS - DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

L'équipe enseignante a sollicité l'installation de deux vidéoprojecteurs au groupe scolaire Jean Monnet. Le coût de cette opération (2 VPI + 2 ordinateurs portables + installation électrique) est estimé à 6.600,00 € HT, soit 7.920,00 € TTC.

Cette opération peut faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), 5-1 Informatisation des écoles au taux de 60% (\*).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- solliciter de Madame le Préfet de l'Orne, l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé possible,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Sollicite de Madame le Préfet de l'Orne l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé possible pour l'installation de deux vidéoprojecteurs au groupe scolaire Jean Monnet, pour un montant de 6 600.00€ HT soit 7 920.00€ TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

La dépense correspondante est inscrite au Budget 2018 section d'investissement opération 13 article 2183.

## N°20180220 - 05 FINANCES - BATIMENTS COMMUNAUX - ACCESSIBILITE GROUPE SCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Dans le cadre de la mise en accessibilité des locaux scolaires, un contrat de maitrise d'œuvre a été signé en juin 2017 avec la société Charles MONHEE Architecte (CMA)

Au stade de l'avant projet, l'estimation des travaux est la suivante :

- ✓ Ecole Maternelle et accès au restaurant scolaire : 79 510.00€ HT
- ✓ Ecole Primaire: 86 800€ HT

Cette opération pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération pour laquelle un crédit de 119 033,92 € est inscrit au Budget 2018 opération 13 article 2313.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la réalisation des travaux prévus dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour la première tranche du groupe scolaire Jean Monnet d'un montant prévisionnel de 79 510.00€ HT soit 95 412.0€ TTC.
- **Sollicite** de Madame le Préfet de l'Orne, l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé possible,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

### N°20180220 - 06 - VOIRIE - Cession de la parcelle AP 173 à Mme ERNULT Brigitte

Par délibération en date du 26 juin 2017, le Conseil Municipal de Damigny a exercé ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil afin de devenir propriétaire de la parcelle cadastrée AP 18 située impasse du Moulin (voir plan ci-dessous) suite à une déshérence successorale.

Or, la situation cadastrale ne correspondait pas à la réalité du terrain. En effet, une partie est située dans la parcelle de Mme ERNULT Brigitte.

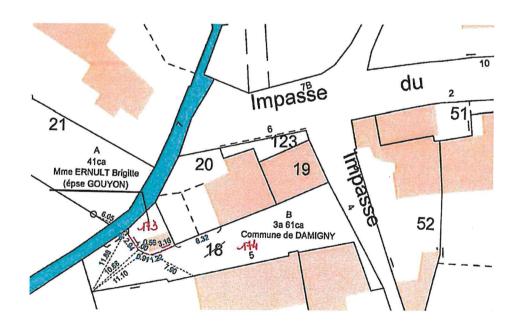
Une division parcellaire de la parcelle AP18 a été effectuée (voir plan ci-joint) et a conduit à la création de :

- La parcelle AP 173 occupée par Mme ERNULT Brigitte pour une surface de 41 m²
- La parcelle AP 174 restant appartenir à la commune pour une surface de 361 m²

France Domaine, consulté pour la cession de cette parcelle, a retenu la suggestion d'une cession à l'euro symbolique.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Accepter la cession de la parcelle AP 173 à l'euro symbolique à Mme ERNULT Brigitte.
- D'intégrer dans le domaine public communal la parcelle AP 174 conformément à l'article L. 141- 3. du code de la voirie routière
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents utiles se rapportant à ce dossier.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Vu l'avis de France Domaine, en date du 10 janvier 2018

• **Décide** de céder la parcelle AP 173 à l'euro symbolique à Mme ERNULT Brigitte, au titre d'une régularisation administrative.

- **Prononce** le classement dans le domaine public communal de la parcelle AP 174 conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte de cession ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

### N°20180220 - 07 FINANCES - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE Fonds de solidarité logement et Fonds d'Aide aux Jeunes - Exercice 2018

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) sont placés sous la responsabilité du Conseil Départemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales prévoit que les collectivités territoriales peuvent participer au financement de ces fonds.

C'est pourquoi, le Conseil Départemental de l'Orne nous sollicite.

**Concernant le FSL** sur la base d'une contribution (intégrant les aides au maintien des énergies, de l'eau et du téléphone) fixée sur la base de 0.60€ par habitant.

Concernant le FAJ, à titre indicatif, la moyenne des contributions versées par les communes est fixée sur la base de 1.64€ par jeune

Par délibération en date du 28 février 2017 le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une somme globale de 1 700.00€ au titre du Fonds Solidarité Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes avec une participation de 0.40€ par habitant au titre du FSL et en attribuant la différence au FAJ soit :

- FSL
- 1 153.60€
- FAJ
- 546.40€

Il est proposé de reconduire ces participations.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **Décide d'accorder** une somme globale de 1 700.00€ au titre du Fonds Solidarité Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes avec une participation de 0.40€ par habitant au titre du FSL et en attribuant la différence au FAJ soit pour le FSL 1 153.60€ et pour le FAJ 546.40€,

Les dépenses seront imputées à l'article 6552 (aide sociale du département) du budget 2018

• Autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### Tour de table

- MJ CHARTRAIN expose que les chantiers sont arrêtés pour intempéries.
- L. WINTENBERGER rappelle le défaut d'éclairage de la borne de granit au rond point du pont du Fresne.
- B. POTTIER signale des dépôts de sacs de déchets à proximité des écoles en dehors des jours de collecte. Il est signalé des problèmes sur l'information des modifications de jours de ramassage et sur la collecte elle-même.
- M. LAPOTAIRE souhaite des régularisations de locations des jardins de la Rimblière. M. DEVIENNE indique qu'il faut réfléchir également au devenir du site.

- C. HINAULT annonce qu'une manifestation spéciale sera organisée à l'occasion du centenaire du 11 novembre 1918. Il mène actuellement des recherches sur les 51 personnes dont le nom figure sur le monument aux morts. Un livret sera édité
- F. BATREL fait le compte rendu de la commission associative du 13 février, le document a été diffusé aux élus. Il annonce le repas du foot le 4 avril et celui de la Gymnastique le 21 avril.
- D. PILON retrace les informations et décisions du conseil d'école du 19 février.
- Un agent de l'Education Nationale est en service civique.
- La mise ne place de « médiateurs » (élèves de CM2) pour gérer les conflits dans la cour.
- La date du carnaval reste à définir.
- La suppression d'une classe à la rentrée mais la répartition des effectifs par classe n'est pas faite.
- La préparation de la classe transplantée à Asnelles du 14 au 18 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures.

VU, LE MAIRE,

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018 - LISTE DES DELIBERATIONS N°20180220 - 01 - COMMUNAUTE URBAINE - ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DE

L'INTENSITE
N°20180220 – 02 FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS 2018
N°20180220 - 03.1 VOIRIE – Sécurisation et mise aux normes d'accessibilité P.M.R. de la Rue Principale, Rue de la Paix, Ruelle de l'Eglise, APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE DETR
N°20180220 - 03.2 VOIRIE – Sécurisation et mise aux normes d'accessibilité P.M.R. de la Rue Principale, Rue de la Paix, Ruelle de l'Eglise, APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE Subvention au titre du FAL
N°20180220 - 04 FINANCES - GROUPE SCOLAIRE – ACQUISITION DE VIDEOPROJECTEURS – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.
N°20180220 – 05 FINANCES – BATIMENTS COMMUNAUX – ACCESSIBILITE GROUPE SCOLAIRE – ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR
N°20180220 – 06 - VOIRIE – Cession de la parcelle AP 173 à Mme ERNULT Brigitte
N°20180220 – 07 FINANCES – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE Fonds de solidarité logement et Fonds d'Aide aux Jeunes – Exercice 2018